



République française  
Département de la Lozère

## COMMUNE DE CHAULHAC

### Séance du vendredi 23 septembre 2022

Date de la convocation: 09/09/2022

Membres en exercice :  
7

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-trois septembre le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Gérard ROUSSET,

Présents : 7

Présents : Gérard ROUSSET, Daniel ROUSSET, Laurent ARCHER, Christine ARCHER, Didier BRUNEL, Alain POURCHER, Thierry COMBES

Votants : 7

Représentés :

Pour : 0

Contre : 0

Abstention : 0

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Daniel ROUSSET

### Délibération 2022\_030 - Objet : Vote de crédits supplémentaires - chaulhac

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615231	Entretien, réparations voiries	-4405.50	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	4405.50	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2313 - 81	Constructions	4405.50	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		4405.50
TOTAL :		4405.50	4405.50
TOTAL :		4405.50	4405.50

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à CHAULHAC, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
et publication  
le 21 / 10 / 2022

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit  
Le Maire, Gérard ROUSSET

